

# La santé pour toutes et tous – en Suisse et dans le monde entier

MARTIN LESCHHORN STREBEL, Medicus Mundi Suisse – Réseau Santé pour tous

CORINNA BISEGGER, Croix-Rouge suisse

SUSANNE ROHNER, Association SANTE SEXUELLE Suisse

**Objectif 3 et ses sous-objectifs: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.**

Étant donné que la santé est définie par différents déterminants, la réalisation des objectifs de tous les autres ODD a un impact très direct sur la santé. Inversement, une bonne santé est la condition préalable qui garantit la réalisation des objectifs dans d'autres domaines. Un lien étroit est donné avec les ODD suivants:

**ODD 1 La pauvreté** est une menace majeure pour la santé et inversement une maladie peut être le facteur déclencheur de la pauvreté.

**ODD 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire** sont les conditions nécessaires pour une bonne santé. La malnutrition est à l'origine

de différentes maladies et les succès thérapeutiques peuvent dépendre d'une alimentation équilibrée.

**ODD 4 L'éducation** est une condition importante permettant de prendre en connaissance de cause des décisions personnelles et réfléchies pour sa propre santé.

**ODD 5 L'égalité des sexes** a un rapport étroit avec la santé et est une condition essentielle pour mettre en œuvre le droit à la santé.

**ODD 6 L'accès à l'eau propre et à l'assainissement** est d'une grande importance pour la santé. Une eau insalubre est un facteur pathogène important, les installations sanitaires sont une infrastructure indispensable pour la santé.

**ODD 8 Une croissance économique soutenue** est essentielle pour assurer la prévention de la santé.

**ODD 10 L'inégalité** est la cause pathogène majeure dans le monde entier.

**ODD 11 Des villes et des communes sûres, résilientes et durables** sont nécessaires, étant donné que l'urbanisation influe d'une part sur la santé des êtres humains et d'autre part sur les systèmes de santé.

**ODD 12 Les modes de consommation et de production** ont des répercussions multiples sur l'environnement. La pollution a des effets pathogènes majeurs.

**ODD 13 Le changement climatique** affecte la santé de différentes manières, que ce soit suite à des catastrophes naturelles, à des canicules ou à des agents pathogènes se développant mieux en raison du réchauffement du climat.

**ODD 16 La paix et la justice** sont les conditions préalables pour la santé et l'accès à des institutions basées sur le droit.

## Le rôle de la Suisse face aux défis sanitaires mondiaux

Partout dans le monde, les systèmes sanitaires sont confrontés à de nombreux défis. L'Agenda 2030 est donc d'une grande importance en tant que cadre d'action commun pluridimensionnel. L'Objectif de développement durable (ODD) 3 concernant la santé et le bien-être est universellement valable, de même que tous les sous-objectifs portant sur la santé. Tous relèvent des droits humains, ce qui signifie que chacun et chacune en sont responsables.

D'un point de vue médical, la propagation des maladies non transmissibles (MNT) est un défi majeur pour la santé publique. Elles représentent 70 % du risque sanitaire. Il faut y ajouter les maladies hautement infectieuses et pathogènes (virus Zika et Ebola), en constante augmentation, les maladies tropicales négligées ainsi que le sida, la tuberculose et le paludisme, qui restent un fardeau de taille pour les pays en développement. Les résistances accrues aux antimicrobiens (AMR) sont désormais reconnues comme une menace sérieuse

pour la santé publique, car à terme, elles pourraient compromettre ou empêcher le traitement des maladies. Ces problématiques n'épargnent pas la Suisse, qui y est également confrontée dans le cadre de son engagement au titre de la coopération internationale. Les régions fragilisées **par des guerres, des conflits** ou des **catastrophes naturelles** font face à des enjeux sanitaires particuliers.

- > voir également : Politique de paix
- > voir également : Planète et environnement

Pour être en mesure d'atteindre les objectifs de santé, il est essentiel d'aller au-delà d'une approche restrictive des problèmes sanitaires. Le concept holistique proposé par l'Agenda 2030 fournit un cadre approprié. En Suisse et dans le monde, ce sont des facteurs sociaux, économiques et politiques qui déterminent les risques auxquels sont exposées les populations, ainsi que leur accès à l'information, à la prévention et aux soins de santé. Les discriminations fondées sur l'origine, le **sexe, le genre, l'orientation sexuelle** et le **handicap** peuvent avoir de lourdes conséquences sur la santé. La lutte contre les inégalités et le rétablissement de l'égalité des chances jouent donc un rôle essentiel pour la santé et les objectifs en vue d'une stratégie globale pour le développement durable.

- > voir également : Les droits des femmes\* / > Personnes en situation de handicap

Garantir à toute personne l'accès aux soins de santé est l'une des tâches principales dictée par l'Agenda 2030 aux autorités sanitaires suisses. Dans la mesure où la Suisse héberge de grandes sociétés multinationales (industries pharmaceutique, alimentaire et industrie du tabac) influençant mondialement la santé, le gouvernement suisse porte une responsabilité particulière dans la prévention des comportements nuisibles pour la santé ou l'adoption de réglementations qui favorisent cette prévention. Une telle responsabilité implique de soutenir le développement de systèmes sanitaires efficaces et adaptés dans les pays à faibles ressources. Elle commande également de mener **une politique financière et fiscale qui n'aille pas à l'encontre des efforts de ces pays pour mettre en place leurs propres structures fiscales. Elle doit enfin conduire à proposer des mesures complémentaires, par exemple dans le cadre de la coopération internationale.**

- > voir également : Politique économique extérieure et questions fiscales internationales

### Les défis du système sanitaire suisse

Le sous-objectif 3.8 vise à garantir à toute personne l'accès aux soins. Elle concerne notamment la couverture financière ainsi que l'accès à des services sanitaires sûrs, efficaces et de qualité. Cela sous-entend l'accès à l'information, à la prévention et au traitement. En Suisse, cet accès varie en fonction du type de population. Ainsi, les établissements sanitaires ne prennent pas suffisamment en compte les **besoins spécifiques de personnes en situation de handicap auditif ou mental**. Faute d'être assistés par un interprète, les personnes migrantes ne reçoivent pas les soins appropriés. Pour les sans-papiers, la situation reste précaire et souvent, seules les urgences sont traitées.

- > voir également : Personnes en situation de handicap

**Les personnes affectées ou menacées par la pauvreté ont de plus en plus de mal à financer une assurance-maladie et ne sont fréquemment pas couvertes.** Ceci concerne particulièrement les personnes ne bénéficiant pas de l'aide sociale ou des prestations complémentaires. Le système des subsides devrait être réexaminé de fond en comble et adapté au contexte actuel.

- > voir également : Pauvreté en Suisse

La Suisse continue à ne pas **former suffisamment de personnel de santé** et dépend du recrutement de personnel venant de l'étranger, notamment des pays en développement. Notre pays accroît donc la pénurie du personnel de santé dans ces pays, qui disposent déjà d'un système de santé faible. Cela va à l'encontre des directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) concernant le recrutement du personnel de santé publique.

- > voir également : Migrations

### Maladies non transmissibles en Suisse et dans le monde

Les maladies non transmissibles sont un problème majeur en Suisse. Il existe notamment de graves lacunes dans le traitement, l'intégration et l'acceptation sociale des personnes atteintes de maladies ou de troubles mentaux. Le finan-

gement insuffisant de l'interprétariat interculturel exclut *de facto* la population migrante de la psychothérapie. On commence tout juste à se préoccuper de soutenir les proches et surtout les enfants des personnes atteintes d'une maladie mentale. D'une manière générale, il faut intensifier les efforts pour réduire la stigmatisation des troubles psychiatriques.

Contrairement aux attentes, l'augmentation des maladies non transmissibles est également un problème majeur dans les pays en développement et les pays émergents. **Différents facteurs en sont responsables, comme l'urbanisation croissante et le libre-échange international qui ouvre l'accès à des produits nuisibles à la santé issus de l'industrie de l'alimentation, des boissons et du tabac.**

> voir également : Politique économique extérieure et questions fiscales internationales

## Santé sexuelle et reproductive et droits sexuels

Plusieurs cibles de l'ODD 3 concernent la santé sexuelle et reproductive, notamment la lutte contre le sida et la mortalité maternelle. Dans ce dernier cas, la Suisse poursuit, dans le cadre de la coopération internationale, une approche large intégrant la lutte contre la mortalité maternelle et plus généralement l'amélioration de la santé des femmes, des enfants et des nourrissons ainsi que la santé sexuelle et reproductive et les droits sexuels (en anglais SRHR). Dans ce domaine, il est essentiel d'agir au niveau national. **À titre d'exemple, une étude sur la santé sexuelle et reproductive des personnes requérantes d'asile a mis en évidence de graves lacunes dans la prise en charge de cette population.**<sup>1</sup>

> voir également : Les droits des femmes\*

Également pertinent en matière de santé sexuelle et reproductive, l'ODD 5 vise l'égalité des sexes, notamment la cessation de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. La Confédération s'y est engagée. Des mesures spécifiques contre la violence domestique et la traite d'êtres humains sont nécessaires. La Confédération s'engage également contre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés en Suisse et dans le monde. Dans ses programmes de coopération internationale, la Suisse attache une importance particulière à l'égalité des genres et au **renforcement de la santé sexuelle et reproductive.**

> voir également : Les droits des femmes\*

L'Agenda 2030 offre un cadre de référence pour promouvoir également en Suisse une stratégie de santé sexuelle de grande envergure. Des mesures doivent être prises en conséquence pour favoriser la santé sexuelle telle qu'elle est définie par la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS), et ce domaine doit être développé. En ce qui concerne l'éducation sexuelle, la qualité des modèles appliqués est très variable, en particulier en Suisse alémanique. Il en résulte une inégalité des chances très problématique.

## Lacunes dans la mise en œuvre en Suisse

En Suisse, une cohésion satisfaisante fait toujours défaut, lorsqu'il s'agit d'harmoniser les différents secteurs politiques et de mettre en avant le droit à la santé dans les documents stratégiques (comme par exemple ceux qui définissent la politique extérieure en matière de santé). Un autre déficit concerne les services que la Suisse offre dans le cadre de l'aide humanitaire. Il s'avère que peu d'entre eux visent spécifiquement la santé.

> voir également : De nouveaux instruments pour améliorer la cohérence en faveur du développement durable

Dans notre pays, les lacunes du système de santé ne permettent pas d'**assurer la prise en charge de certains groupes vulnérables.** Des études sur mandat de l'Office fédérale de la santé (OFSP) ont notamment révélé qu'il y a en effet des groupes marginalisés dans le secteur de la santé sexuelle et reproductive. On constate des divergences entre les données de santé des migrantes et des citoyennes suisses et il est donc prioritaire d'éliminer cette inégalité au niveau national.

> voir également : Moyens de mise en œuvre

Deux autres lacunes sont manifestes dans le domaine du SRHR. Aucune stratégie n'a pour l'instant été définie pour atteindre les sous-objectifs 3.7 et 5.6 concernant l'accès universel aux prestations de la médecine sexuelle et re-

productive, respectivement à la santé reproductive et à l'exercice des droits reproductifs. Il y a là une contradiction avec les activités de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et du Département fédérale des Affaires étrangères, également inscrites dans les documents d'ordre politique.<sup>2</sup>

En Suisse, de nombreux cantons, notamment alémaniques, sont loin d'être dotés de programmes dispensant une éducation sexuelle complète conformément aux normes approuvées par l'OMS. Il existe donc un vaste potentiel d'amélioration dans ce domaine.

> voir également: Enjeux liés à la politique d'éducation

## Recommandations

1. Le sexe, le genre, l'âge, l'origine, le handicap ou le statut socio-économique sont des facteurs déterminants pour la santé, dont la Suisse doit tenir compte dans sa politique sanitaire et sa coopération internationale. Elle doit promouvoir le respect des droits humains et lutter contre les discriminations et inégalités de toute nature.
2. Conformément au principe « *Leaving no one behind* », la Suisse doit mener une politique sanitaire garantissant à toutes et tous l'accès aux informations, à la prévention et aux soins médicaux. Elle doit en particulier veiller à y inclure les groupes vulnérables comme les personnes migrantes, les personnes ayant déposé une demande d'asile, les sans-papiers, les jeunes, les personnes LGBTI et les personnes en situation de handicap.
3. Le Conseil fédéral doit concevoir sa politique économique et commerciale de manière à ne pas mettre en danger la santé des populations suisse et étrangères. Il doit en outre s'engager au niveau international pour des réglementations qui favorisent la santé dans toutes les régions du monde.
4. Dans le contexte global, la Suisse doit mettre à disposition des moyens financiers afin de soutenir les pays ne pouvant pas édifier des systèmes sanitaires solides par leurs propres moyens. Pour cela, elle s'engage à lutter contre les flux financiers illicites en provenance des pays en développement et elle veille à ce que ces pays puissent générer leurs propres sources de financement par des recettes fiscales. Elle s'engage en particulier à renforcer les compétences et ressources spécifiques à la santé dans le cadre de son aide humanitaire.
5. La Suisse doit garantir à toutes et tous l'accès à un système de santé de qualité dont les prestations demeurent abordables et mettre à disposition les ressources nécessaires à cette fin.
6. La Suisse doit définir des objectifs pour toutes les cibles, y compris les sous-objectifs 3.7 et 5.6.

## LITTÉRATURE COMPLÉMENTAIRE

Association SANTE SEXUELLE Suisse (Ed)

Alecs Recher: Sexuelle und reproduktive Gesundheit und diesbezügliche Rechte – eine Bestandesaufnahme zum Recht der UNO, des Europarates und der Schweiz. Bern 2017 (seulement en allemand)

Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS): Santé sexuelle – une définition pour la Suisse, 2015

Leaving no one behind – Reflexionen zur UN-Agenda 2030. MMS Bulletin – Schweizerische Online-Zeitschrift für Internationale Zusammenarbeit und Gesundheit. Nr. 144, Dezember 2017.

Département fédéral des affaires étrangères DFAE et Département fédéral de l'intérieur DFI: Politique extérieure suisse en matière de santé (PES), 2016

## NOTES

1 Haute école spécialisée bernoise, éd. Cignacco Eva, Berger Anke, Sénac Coline, Wyssmüller Doris, Hurni Anja, zu Sayn-Wittgenstein Friederike: *Sexuelle und reproduktive Gesundheitsversorgung von Frauen und ihren Säuglingen in*

*Asylunterkünften in der Schweiz*. 2017

2 Département fédéral des affaires étrangères DFAE: Stratégie Égalité des genres et Droits des femmes du DFAE, 2017